



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTION NATIONALE « 100 MÈTRES » DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES 2020-2022

Séminaire d'échange Industriels SEVESO - DREAL PACA du 13 avril 2021

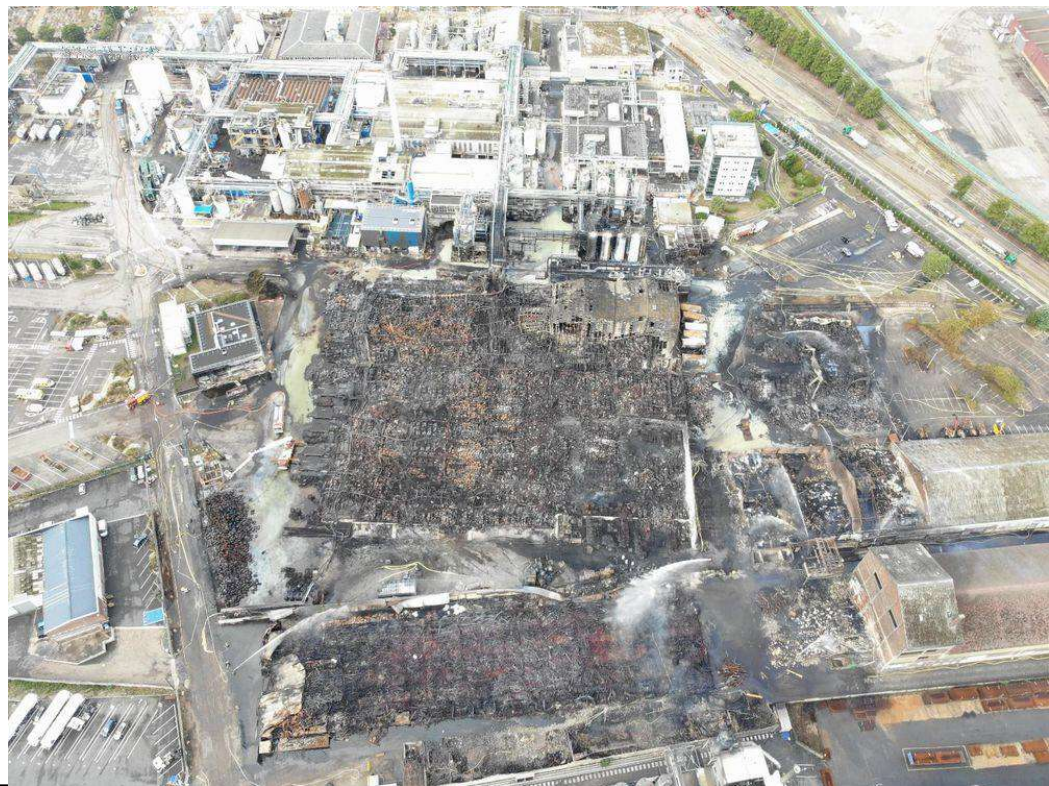
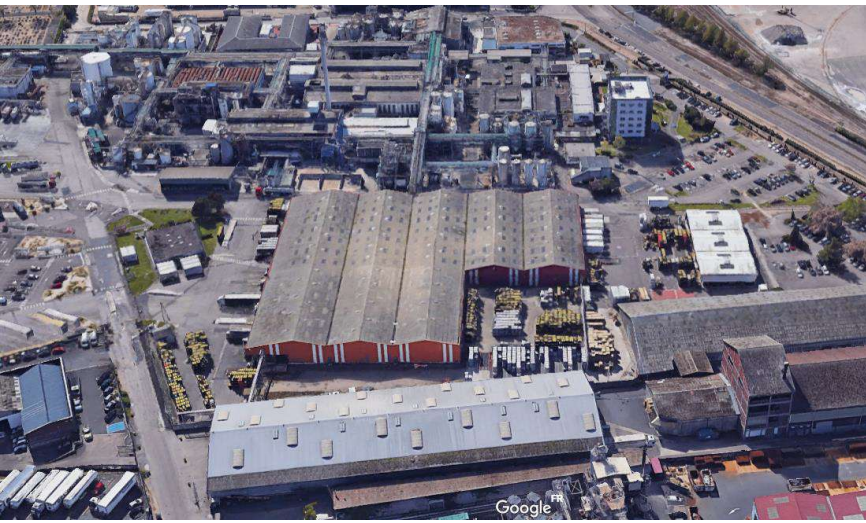
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Points abordés

1/ Retour sur l'accident du 26 septembre 2019

2/ L'Action Nationale 100 mètres

L'accident



Retour d'expérience synthétique

Incendie sur les sites de Lubrizol et Normandie logistique

- Retour d'expérience : un développement rapide de l'incendie sur une surface importante (> 3 ha):
 - Surface et alimentation de la nappe enflammée, accès à la rétention déportée ;
 - Proximité entre stockages, y compris les stockages d'entreprises voisines ;
 - Incendie hors stratégie incendie / scénario POI (dont manque d'émulseurs) ;
 - Insuffisance des dispositifs de détection sur le stockage extérieur ;
 - Interrogation sur le niveau de sécurité des entrepôts anciens.
- Difficultés dans la gestion de crise:
 - Accès à l'état de connaissance des matières stockées ;
 - Information sur les polluants susceptibles d'être émis.

Points abordés

1/ Retour sur l'accident du 26 septembre 2019

2/ L'AN 100m

Action Nationale 100 mètres

Objectif : renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos vers les Seveso

1/ Recensement :

- Recensement des activités économiques et ICPE (A, E et D) dans la bande de 100m autour des sites Seveso, entre l'automne 2020 et l'été 2021 ;

L'objectif premier n'est pas de mener des investigations systématiques afin de recenser les sites irréguliers mais c'est une conséquence possible de la démarche.

A noter que les établissements Seveso voisins d'autres établissements Seveso dans une plateforme ne sont pas ciblés par cette action, la gouvernance mutuelle prévue intégrant la connaissance des effets dominos déjà identifiés dans les EDD (point 3).

2/ Vérification de la situation administrative :

- Vérification sur site de la situation administrative de certains établissements, notamment les ICPE D qui sont mal connues de l'administration.

Action nationale 100 mètres

3/ Investigations approfondies :

- Contrôle des prescriptions applicables et, le cas échéant (Autorisés voir Enregistrés), des hypothèses prises en compte dans l'étude de dangers ou de risque accidentel, notamment :
 - le respect des distances d'éloignement prévues dans les Arrêtés Ministériels de Prescriptions Générales (AMPG) des installations concernées ;
 - le respect des conditions de stockage ;
 - les systèmes de détection et moyens incendies ;
- Identification des installations susceptibles de provoquer des effets dominos sur l'installation Seveso.

Action nationale 100 mètres

Suites :

Pour les ICPE dans la bande des 100 mètres :

- Notification du classement des ICPE ;
- Suites administratives en cas de non-conformités aux AMPG ou AP.

Pour les établissements Seveso :

- Conformément à l'article R.515-90 du CE, un courrier sera transmis aux Sevesos transmettant les informations récoltées dans le cadre de cette action afin qu'ils puissent en tenir compte lors du prochain réexamen ou de la prochaine révision de l'EDD ;
- Cette information peut aussi être prise en compte dans les POI communs qui existent autour de certains sites.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Service Prévention des Risques

Unité Risques Industriels Accidentels

36, Boulevard des Dames - 13002 Marseille

Tél. 04 88 22 61 00

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN